



# CERTIFICATION

## VITICULTURE DURABLE EN CHAMPAGNE

Certificat délivré à :

**SARL CHAMPAGNE BOULARD - BAUQUAIRE**

30 RUE DU PETIT GUENCOURT  
51220 CORMICY

SIRET : 400 100 947 00029

Cette certification est accordée pour une durée de 3 ans à compter du 11/08/2017 jusqu'au 10/08/2020 sous réserve du respect des exigences du référentiel.

Fait à Paris, le 11/08/2017

Date de 1<sup>re</sup> certification 11/08/2017



N° dossier OCACIA  
VDC 162

Le Directeur de l'Association OCACIA  
**Fabien Zedde**

**COMITÉ CHAMPAGNE**  
5, Rue Henri-Martin • CS 30135 • 51204 ÉPERNAY  
Tel. 03 26 51 19 30 • Fax. 03 26 55 19 79  
SIRET 780 385 829 00012 • Code TVA FR0E780385829.



**OCACIA**  
118, rue de la Croix Nivert • 75015 PARIS  
Tel. 01 56 56 60 50 • Fax. 01 56 56 60 51  
ocacia@wanadoo.fr  
Association loi 1901 • SIRET 429 539 174 00012 • Code APE 7120B.

LA VITICULTURE DURABLE :

C'est quoi ?

C'est un système de production qui vise à réunir de manière pérenne des objectifs de performance économique , de respect de l'environnement, de l'homme et plus largement de répondre aux attentes sociétales.

Il s'agit de travailler tout en limitant les flux de matière et d'énergie, en évitant la destruction des écosystèmes, en préservant la biodiversité et les paysages et en luttant activement contre les changements climatiques.

La **certification** Viticulture durable en Champagne et Haute Valeur Environnementale sont des **démarches volontaires** de chaque exploitation vers une reconnaissance officielle de bonnes pratiques particulièrement respectueuses de l'environnement.

On obtient la certification pour un **durée de 3 ans** après avoir passé un audit par un organisme extérieur, cet audit évalue **125 points d'un référentiel** impliquant la totalité des pratiques viticoles et le mode d'organisation de l'exploitation.

Ces enjeux sont considérés comme prioritaires par la profession. Un système de management environnemental de "l'entreprise Champagne" s'inspirant des méthodes reconnues au niveau international a, par conséquent, été mis en place pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre d'une politique environnementale établie à l'échelon interprofessionnel.

- **Aménagement et établissement du vignoble,**
- **Nutrition du sol et de la vigne**
- **Entretien des sols**
- **Conduite de la vigne**
- **Protection raisonnée du vignoble**
- **Mise en œuvre des produits de protection de la vigne**
- **Gestion des déchets.**

### Une démarche d'amélioration continue

Le système est basé sur une démarche d'amélioration continue qui consiste à :

- faire l'inventaire des points critiques et élaborer des plans d'action,
- mettre en œuvre les mesures proposées,
- mesurer et vérifier les progrès à l'aide d'indicateurs,
- se fixer de nouveaux objectifs et faire ainsi tourner la roue du progrès.